

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN.

Etaient représentés : Mme Valérie BARDY a donné pouvoir à Mme Ghislaine BICINI,
M. David KOREN a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 26 / votants : 28

Rapporteur : M. Roger MAJDALANI

**06 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET
PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025**

Vu le budget de l'exercice 2025,

Vu les pièces comptables de l'exercice 2025,

M. MAJDALANI expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG). A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus des comptes.

Le CFU constitue l'arrêté des comptes, il exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

- Ce dernier donne une information financière plus simple et plus lisible ;
- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire, d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures avec une production totalement dématérialisée ;
- Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la commune et ceux du comptable public.

Le CFU 2025 est soumis à l'assemblée délibérante comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	5 759 597.70 €	2 892 830.79 €
Dépenses 2025	4 710 695.85 €	2 514 795.58 €
Résultat 2025	1 048 901.85 €	378 035.21 €
Excédent ou déficit reporté	0.00 €	1 372 709.18 €
Résultat de clôture 2025	1 048 901.85 €	1 750 744.39 €

Après la présentation du CFU 2025, M. le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de voter.

M. Roger MAJDALANI prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 24 voix pour, 4 abstentions (Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN) :

- D'approuver le CFU de l'exercice 2025 tel qu'il vient d'être présenté.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

